

ARRETE N° 006783 MINFOPRA DU 17 JUIL 2019
 Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de
 personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et la
 Téléinformatique, session 2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°78/311 du 31 juillet 1978 portant Statut Particulier du corps des
 fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique ;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat,
 modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et
 Complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction
 Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours
 Administratifs,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le
 recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la
 Téléinformatique, suivant la répartition ci-après :

- vingt (20) **Analystes Principaux**, catégorie "A" deuxième grade de la Fonction
 Publique ;
- vingt-cinq (25) **Analystes**, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique ;
- quinze (15) **Programmeurs**, catégorie "B" deuxième grade de la Fonction Publique.

b) Ledit concours se déroulera le 30 novembre 2019 au centre unique de
 Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

| Concours | Cat. | Age exigé | Ancienneté exigée | Observations |
|-------------------------|------|--|--|---|
| Analystes Principaux | A2 | 50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2019 (être né après le 31/12/1968). | 05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2019. | Réservé aux Analystes, catégorie "A1". |
| Analystes | A1 | 50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2019 (être né après le 31/12/1968). | 05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2019. | Réservé aux Programmeurs, catégorie "B2". |
| Programmeurs | B2 | 50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2019 (être né après le 31/12/1968). | 05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2019. | Réservé aux Pupitreurs, catégorie "B1". |

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère
 de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des
 Ressources Humaines de l'Etat, Service des Concours Internes (4^{ème} étage, portes 405 et
 409) ou dans les Délégations Régionales du même Ministère, Service des Recrutements et de

la Formation jusqu'au vendredi 1^{er} novembre 2019, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. une photocopie de l'acte d'intégration ;
5. une photocopie de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.

N.B:

- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :
 - a. Épreuves écrites.

| Date | Nature des épreuves | Horaires | Durées | Coef. | Note éliminatoire |
|------------------|---------------------|---------------|--------|-------|-------------------|
| 30 novembre 2019 | Culture Générale | 08h00-12h00 | 4h | 4 | 05/20 |
| | Épreuve Technique | 13h00 - 17h00 | 4h | 6 | 05/20 |

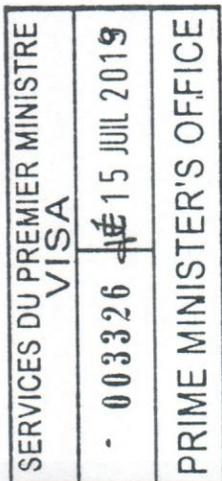
- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

b. Épreuves orales.

Seuls les candidats admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

| Date | Nature des épreuves | Horaires | Coef. |
|--------------|-------------------------|-----------|-------|
| A déterminer | Entretien avec le jury | Dès 08h00 | 1 |
| | Épreuve orale de langue | | 1 |

Un communiqué du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.



Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le 17 JUIL 2019

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA | |
| 003326 | 15 JUIL 2019 |
| PRIME MINISTER'S OFFICE | |

ANNEXE

**PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DANS
LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉINFORMATIQUE**

| CONCOURS | MATIÈRES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analystes Principaux ▪ Analystes | <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'information (méthodes d'analyse comparée,...) ; - Gestion des projets (recherche opérationnelle, théorie des graphes, ...) - Réseaux de communication - Systèmes d'exploitation ; - Bases de données ; - Culture Générale. |
| <p>Programmeurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Programmation et Algorithmique - Architecture des ordinateurs ; - Systèmes d'exploitation ; - Culture Générale ; - Culture informatique. |



| | |
|------------------------------|-------------|
| SERVICES DU PREMIER MINISTRE | |
| VISA | |
| 003326 | 15 JUL 2019 |
| PRIME MINISTER'S OFFICE | |